LE PETIT TRAIT D'UNION

N°84 JUIN 2023

Directeur de Publication : Maire de Nouâtre
N° de permanence : 06 76 36 96 41
Site Internet : *mairie-nouatre.fr*

LA VIE DE LA COMMUNE

Le lundi 8 mai, la Célébration de la Victoire de 1945 a réuni une forte délégation de la 14ème BSMAT, commandée par le lieutenant-colonel Frappart, représentant le chef de corps Yann Panaget, un nombre relativement important de jeunes de la commune et de la classe-défense du collège, accompagnés de Mme Soulié, principale du collège Patrick Baudry et beaucoup d'anciens combattants et d'habitants de Nouâtre.

Après la cérémonie traditionnelle : dépôt des gerbes de la commune et de la 14ème BSMAT, discours officiels, appel aux morts, minute de silence, Marseillaise, un vin d'honneur a rassemblé les participants.

En préambule, le maire Pierre-Marie Danquigny a notamment remercié M. Claude Degenne, qui a dirigé la cérémonie et M. Robert Pagé, porte-drapeau ainsi que le jeune Jules Burollet, qui a lu, avec beaucoup de conviction, le message de l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC).

Le maire, pour terminer, s'est félicité de la création prochaine à Nouâtre d'une section locale de l'Union Nationale des Combattants (UNC), qui sera ouverte, bien sûr, aux anciens combattants mais aussi aux militaires d'active et de réserve ainsi qu'aux veuves et orphelins de guerre et même à des membres associés sympathisants.

Le Conseil Municipal, réuni le 9 mai, a décidé de surseoir à l'achat d'un tracteur destiné à remplacer le nôtre, qui ne fonctionne plus, jusqu'à ce que l'on trouve un tracteur correspondant à notre budget (55 000 euros TTC). En attendant les ouvriers utiliseront un tracteur de location.

FLEURISSEMENT ET DÉCORATION DE LA COMMUNE

Comme vous avez pu le voir, de nouveaux grands pots de fleurs ont été placée au carrefour des rues Guillaume/de Talvois/de la Liberté/Saint-Jean-du-Bois ainsi que devant les cabinets médicaux, rue Guy de Nevers.

Merci à Sophie Laforce, adjointe au maire, et à Martine Lesurtel, conseillère municipale déléguée, qui s'occupent très soigneusement du fleurissement de la commune, avec la participation des ouvriers municipaux.

Par ailleurs, nous avons, cette année, installé deux grands tableaux provenant des Pussifolies : un de Mathieu Avolio sur la Place Ludovic Bouchet et un de Michel Lavergne, rue Émile Champigny à Noyers.

Nous vous rappelons à ce sujet que la 13ème édition des Pussifolies aura lieu à Pussigny le dimanche 11 juin 2023.

PROGRAMME
11 h. Inauguration.
18 h. Remise des prix
19 h. Concert
Animations toute la journée

Le SMICTOM du Chinonais organise une

COLLECTE DES PNEUS USAGÉS

SAMEDI 1er JUILLET de 9 h. à 17 h.

À L'ÎLE BOUCHARD. Lieu-dit LA GARE

Dépôt gratuit limité à 10 pneus par foyer, réservé aux habitants de la CC-TVV sur présentation d'une carte de déchèterie ou d'un justificatif de domicile.

VOUS ÊTES CORDIALEMENT INVITÉ(E) À PARTICIPER À LA

JOURNÉE CITOYENNE
Consacrée au nettoyage de la commune

SAMEDI 17 JUIN de 8 h. à 13 h.

RV à 8 h. sur les Chaumes pour le petit-déjeuner

Repas pris en commun à 13h30 (lieu à préciser)

RENDEZ-VOUS À NOUÂTRE EN JUIN 2023

VENDREDI 9 JUIN

Rencontres sportines du RPI
Espace Coluche

18h30/19h30
Soirée permaculture
Salle Henri Burin

19 h.
Conseil Municipal

Ce conseil sera notamment consacré aux élections des délégué(e)s du conseil, qui seront les grands électeurs pour les prochaines élections sénatoriales.

Ces élections, au suffrage universel indirect et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, auront lieu le 24 septembre.

SAMEDI 10 JUIN

9h/17h

Journée Portes Ouvertes
Les Jardins de Nouâtre
Espace André Boutault
Rue du Moulin du Temple

DIMANCHE 11 JUIN

Les Pussifolies

Voir page 3

SAMEDI 17 JUIN

Journée citoyenne

Voir Page 3

SAMEDI 24 JUIN

Triathlon de Nouâtre

Voir Page 3

SAMEDI 1JUILLET

Fête des Passeurs

Voir Page 3

RAPPEL

Nous regrettons de n'avoir toujours pas reçu de projets pour le budget participatif d'un montant de 3 000 €.

Si vous avez une idée pour développer l'attractivité de notre commune, merci de nous en faire part avant le

30 juin
Date limite